



L'Église Unie
du Canada
Conseil général

CG45 SW02 Affirmer l'impératif d'un État palestinien pour l'été 2025

Date réelle du document: août 8, 2025

Source : Palestine Network – Shining Waters Region (Réseau pour la Palestine de la région de Shining Waters)

1. Quel est l'enjeu ? Pourquoi cet enjeu est-il important ?

Nous croyons que tous les peuples du monde, y compris les peuples autochtones, ont droit à la liberté, la paix, la justice et l'autodétermination, et que nous sommes appelés, en tant que peuple de foi, à protéger ces droits.

2. Quelle est la situation actuelle ?

À l'heure actuelle, le peuple palestinien ne jouit d'aucun de ces droits. Sous l'occupation illégale de l'État d'Israël, les Palestiniennes et les Palestiniens subissent des discriminations et des violences, font l'objet de détentions et d'expulsions et risquent la mort. En juillet 2024, la Cour internationale de justice a rendu un avis dans lequel elle avertissait les Nations Unies qu'un génocide était en train de se produire à Gaza.

3. Quelle est la recommandation ?

Que le 45e Conseil général affirme notre espoir que tous les peuples d'Israël et de la Palestine puissent exercer leur droit à la liberté, la paix, la justice et l'autodétermination nationale, et qu'un État palestinien soit créé et puisse coexister avec l'État juif d'Israël ;

Qu'il fasse connaître cet espoir au gouvernement du Canada et l'exhorte à reconnaître la Palestine en tant qu'État et à utiliser son influence pour contribuer à concrétiser la création de l'État de Palestine, tant dans la législation que sur le terrain ;

Qu'il communique cette affirmation et cette ligne de conduite aux paroisses et les encourage à examiner la question et à demander à leur tour au Canada qu'il agisse.

4. Contexte

L'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à toutes les nations du monde de faire pression sur l'État d'Israël pour qu'il mette fin à la campagne de destruction menée à Gaza et négocie une fin juste et pacifique à son occupation illégale du territoire palestinien.

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à respecter les engagements de notre Église en matière d'équité ?

L'Église Unie défend depuis longtemps le droit des Palestiniennes et des Palestiniens à vivre dans la paix et la dignité. Cette proposition vise à réaffirmer cette position et à inviter les paroisses et les autres communautés de foi à ajouter leurs voix à toutes celles qui demandent l'instauration d'une paix juste et durable en Palestine et en Israël. Elle fait fond sur les principes de justice qui guident le travail de plaidoyer de l'Église Unie du Canada et servent de fondement à l'approche concernant le conflit entre la Palestine et Israël, à savoir la lutte contre l'oppression ; le respect de la dignité humaine ; la pleine participation et la décolonisation ; l'équité, la mutualité, le respect et les gestes de réparation.

Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général :

Veuillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- En accord
- En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- En désaccord, avec transmission de la proposition au Conseil général

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à GCinfo@united-church.ca

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Shining Waters Regional Council](#)